

LE ZONAGE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

DÉFINITION

Pour mieux évaluer la répartition des professionnels de santé, dans chaque région les ARS réalisent une cartographie des dotations en orthophonistes en fonction du besoin, selon une méthodologie nationale. C'est ce qu'on appelle le zonage.

MÉTHODOLOGIE

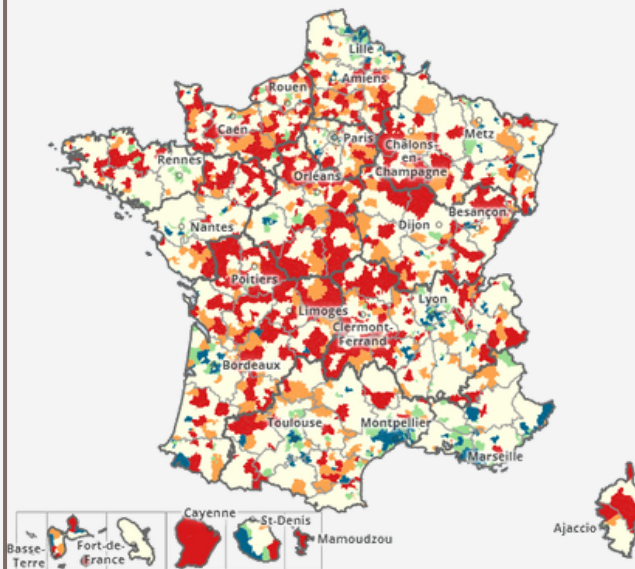


Le découpage des zones est défini en fonction de bassins de vie et de pseudo-cantons. Le calcul s'appuie sur une densité pondérée standardisée, calculée en rapportant le nombre d'orthophonistes libéraux à la population du bassin de vie ou du pseudo-canton

Seuls les orthophonistes de moins de 65 ans facturant plus de 10 000€ d'honoraires par an sont pris en compte. Dans ce calcul est également intégrée la population résidente, découpée en huit classes d'âges pondérées selon leurs besoins en orthophonie.

Les bassins de vie/pseudo-cantons sont répartis en 4 zones :

- **Zones sous-denses** : 17,5 % de la population française totale pour lesquels l'offre de soins en orthophonistes est la moins élevée
- **Zones intermédiaires** : 60,3% suivants
- **Zones très dotées**
- **Zones surdotées**



CONTRATS INCITATIFS

Le contrat incitatif se définit comme « l'ensemble de mesures dont le but est de favoriser le maintien et l'installation des orthophonistes dans les zones dites "sous-denses" »

AIDE À LA PREMIÈRE INSTALLATION

Aide individuelle de 30 000€ sur 5 ans :

- 12 750€ versés à la date de signature du contrat
- 12 750€ versés avant le 30 avril de l'année suivante
- 1 500€ par an, pour les 3 années suivantes
- Possibilité de percevoir une aide supplémentaire de 200€ par mois pour l'accueil d'un stagiaire de 4ème ou 5ème année

Ce contrat est valable pour les orthophonistes demandant leur **premier conventionnement** en zone sous-dense (néo-diplômé, post-remplacement ou post-salariat).

AIDE À L'INSTALLATION

Aide individuelle de 19 500€ sur 5 ans :

- 7 500€ versés à la date de signature du contrat
- 7 500€ versés avant le 30 avril de l'année suivante
- 1 500€ par an, pour les 3 années suivantes
- Possibilité de percevoir une aide supplémentaire de 200€ par mois pour l'accueil d'un stagiaire de 4ème ou 5ème année

AIDE AU MAINTIEN

Aide annuelle de 1 500€ pendant 3 ans

- Possibilité de percevoir une aide supplémentaire de 200€ par mois pour l'accueil d'un stagiaire de 4ème ou 5ème année

Ce contrat est valable pour les orthophonistes exerçant déjà en zone sous-dense.

CONDITIONS DES CONTRATS

L'activité libérale conventionnée doit être réalisée à plus de 50% en zone sous-dense. En cas de résiliation anticipée du contrat, il sera nécessaire de rembourser les sommes versées au prorata de la durée restant à courir. Les démarches sont à effectuer auprès de la CPAM.

LE ZONAGE

QUELLES PRATIQUES EN ZONES SOUS-DENSES ?

DONNÉES

Les données présentées ici sont issues d'une étude auprès de 49 orthophonistes exerçant en zones sous-denses et 96 orthophonistes exerçant en zones mieux dotées.

CONDITIONS D'EXERCICE

77,6 % C'est le pourcentage d'orthophonistes installés en zone sous-dense qui partagent leur local avec un autre professionnel de santé.

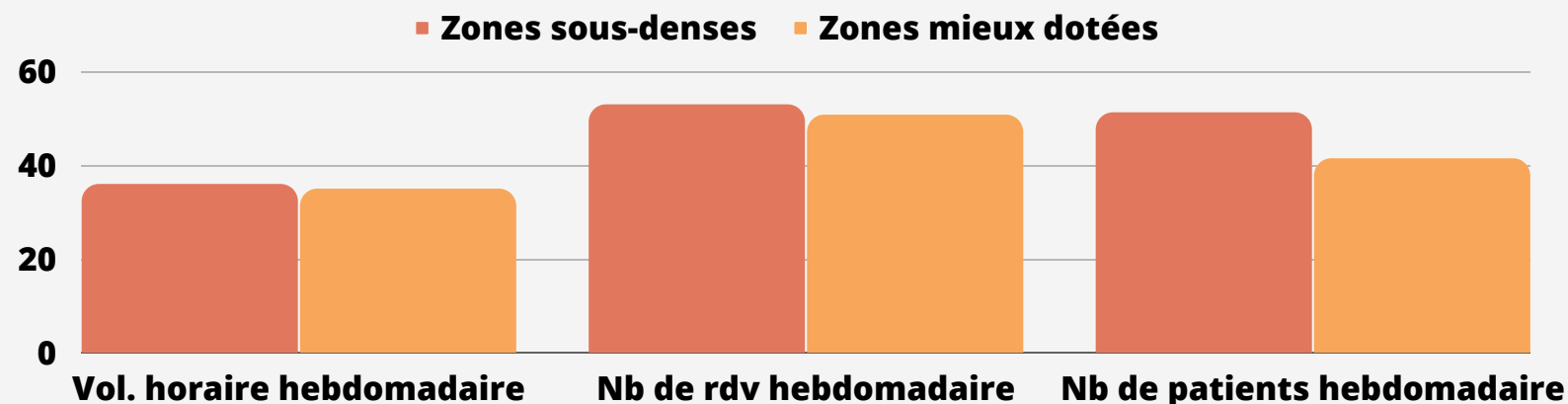
1 an et 1 mois

C'est la durée médiane d'attente pour obtenir un rendez-vous en zone sous-dense, contre 9 mois en zone mieux dotée.

Les orthophonistes exerçant en zone sous-dense sont amenés à recevoir en moyenne 10 types de pathologies différentes (sur 16 dans le champ de compétence), contre 8 en zone mieux dotée.



33% des orthophonistes exerçant en zone sous-denses font partie d'une MSP (contre 13% en zones mieux dotées)



Il n'existe pas de réelle différence sur les volumes horaires hebdomadaires et le nombre de rendez-vous selon la zone d'exercice

AVANTAGES

Coût de la vie moins élevé
Aucun
Diversité de la patientèle
Réseau privilégié
Patientèle nombreuse
Investissement des patients
Aide financière
Cadre de vie

INCONVÉNIENTS

Formations
Eloignement des patients
Isolement professionnel
Pression de la demande
Diversité des prises en soins
Distances

Plaquette réalisée en 2023 par Anouck Mercadier dans le cadre de son mémoire de fin d'études intitulé "Etat des lieux des pratiques orthophoniques en zones sous-denses : Elaboration d'une plaquette à destination des étudiants en orthophonie."